

# Le 8<sup>ème</sup> Objectif du Millénaire

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement via notamment :

- Octroi d'une APD plus généreuse ;
- Système commercial équitable ;
- Avantages des nouvelles technologies accordées à tous ;
- Intérêt marqué pour les problèmes particuliers des PMA.

# PLAN

Première partie : L'augmentation de l'aide

Deuxième partie : L'aide budgétaire

Troisième partie : L'efficacité de l'aide

Conclusions

# APD

Agenda (Monterrey 2002, Rome 2003, Paris 2005) sur l'aide internationale a une double composante :

- accroissement du montant global de l'aide (les pays riches devraient porter leur APD en % de leur PNB) ;
- accroissement de l'efficacité de l'aide autour de quatre principes (OCDE 2005) : harmonisation, alignement, appropriation et gestion axées sur les résultats

# Les nouveaux produits

- Taxes mondiales : taxes sur les opérations de change et les opérations financières spéculatives, taxes sur le commerce des armes, taxes sur les transports aériens (sur le kérosène, les billets d'avion ou les aéroports);
- Allocation DTS axée sur le développement ;
- Facilité de Financement Internationale (IFF).

# IFF

## Principes :

- Augmenter l'APD (50 milliards de dollars par an) par des engagements contractuels des bailleurs à long terme ;
- Concentrer l'aide en début de période ;
- Aide non liée.

## Mécanismes :

- IFF emprunte des fonds sur les marchés des capitaux internationaux en son nom propre. Ces fonds sont garantis et remboursés par les engagements des bailleurs.

# IFF (suite)

## Conditionnalité (4) :

- Bonne gouvernance ;
- Mise en oeuvre du cycle de Doha ;
- Amélioration de l'environnement du secteur privé ;
- Planification du développement axé sur les résultats.

## Avantages :

- Prévisibilité de l'aide, approche contractuelle et responsabilité individuelle des bailleurs.

# PLAN

Deuxième partie : L'aide budgétaire

# Situation avant la réforme de l'aide

À partir de 1991, mise en place des PAS et passage aux appuis programmes. Le bilan est dressé dès le milieu des années 90 :

- Sur les modalités de financement des PTF :

Une convention de financement par PTF et une inflation de conditionnalités ;

Seule référence commune : approbation d'un programme avec le FMI.

- Sur la mobilisation de ressources extérieures :

Faible prévisibilité des ressources (connue après l'exercice budgétaire) ;

Discontinuité des paiements (conditionnalité de mise en oeuvre) ;

- Sur le « suivi-évaluation » :

Multiplicité de missions qui mobilisent l'administration nationale tout au long de l'année.

# La nouvelle conditionnalité

Réunions PTF-Gouvernement de 1998 à 2000, qui ont permis d'aboutir à de réels progrès par rapport aux pratiques antérieures :

- « Culture de résultats » ;
- Dialogue entre partenaires et gouvernement ;
- Coordination entre les partenaires pendant les évaluations.

## Limites :

- Discussion focalisée sur les indicateurs, au détriment de l'appropriation nationale des politiques et du renforcement des capacités ;
- Différences d'approche pour établir le lien entre l'évaluation des résultats d'une part et les décaissements d'autre part;
- Analyse de la chaîne de causalité qui va des politiques mises en œuvre aux résultats obtenus.

# La nouvelle approche (groupe SPA)

Trois principes, à savoir renforcer :

- L'appropriation des programmes ;
- La coordination des PTF ;
- La prévisibilité de l'aide.

La démarche :

- Définition des politiques par le gouvernement ;
- Evaluation sur la base des résultats obtenus ;
- Evaluations conjointes des PTF (réunions périodiques avec le gouvernement, échanges d'information).

# Mise en oeuvre du CSLP 2000-2002

1) **BM** : Crédit d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CASRP)

Modalités : aide budgétaire non ciblée suivi annuellement dans le cadre d'une approche triennale glissante. Le CASRP repose sur :

- Cadrage macroéconomique ;
- Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT);
- Une matrice de mesures. Des éléments clés (triggers) déclenchent les décaissements.

Avantages :

- Renforcement de la programmation budgétaire ;
- Prévisibilité de ressources.

Limites :

- Faiblesse du lien CASRP-DSRP

# Mise en oeuvre du CSLP 2000-2002

Groupe Soutien Budgétaire Conjoint (SBC) : UE + bilatéraux (Suisse, Danemark, Pays Bas, etc.). Evaluation commune mais décision de décaissement individuelle.

## 2) **Union européenne**

Modalités : aide accordée en deux tranches, une tranche fixe (accord avec le FMI) et une tranche variable sur la base des résultats obtenus (prime à la bonne gestion) ;

Avantages :

- Appropriation nationale des politiques ;
- Fin du tout ou rien : les décaissements sont progressifs.

Limites :

- Prévisibilité des décaissements ;
- Approche « mécanique » centrée sur les indicateurs de résultats

# Mise en oeuvre du CSLP 2000-2002

## 3) Les autres partenaires du SBC

### Modalités :

Accord macroéconomique préalable et appréciation globale sur la mise en oeuvre du CSLP ;

### Avantages :

Dialogue des politiques ;

### Limites :

Décision de décaissement individuelle.

# Aide budgétaire et enjeux du suivi-évaluation au BF

## Prévisibilité de l'aide extérieure :

- À moyen terme, seuls deux PTF (BM et Pays bas annoncent des prévisions triennales glissantes) ;
- A court terme, peu de partenaires ont la capacité d'annoncer en fin d'année N-1 leurs appuis pour l'année N (disponibilité des indicateurs).

**==> Cadre des Dépenses à Moyen Terme : instrument virtuel**

Conditionnalité : différence d'approche entre la BM et l'Union européenne

- BM : mise en œuvre via les « triggers » ;
- UE : place privilégiée des indicateurs de « résultat »

# Bilan aide budgétaire

## **Bilan positif du passage à l'aide budgétaire :**

- Augmentation de l'aide sur la période 2000-2003 en alignement sur les politiques nationales ;
- Coordination accrue des bailleurs (cf. groupes de concertation) ;
- Appropriation nationale des politiques (cf. dispositif institutionnel de suivi du CSLP).

## **Mais**

- Aide budgétaire non inscrite dans la loi de finance !
- D'où CGAB (Cadre Général des Appuis Budgétaires) : Juin 2005

# PLAN

Troisième partie : L'efficacité de l'aide

# APD : Harmonisation

Concertation rapprochée entre bailleurs de fonds d'un même secteur qui passe par :

- une programmation sectorielle coordonnée ;
- un partage des travaux analytiques ;
- des procédures harmonisées pour la passation des marchés ;
- des conditionnalités communes dans le cas des aides budgétaires.

# APD : Alignement

L'alignement reprend les mêmes thèmes que l'harmonisation mais cette fois-ci sous la houlette du gouvernement. Les bailleurs s'alignent sur :

- Les procédures de l'administration ;
- Les politiques et priorités du gouvernement.

# La Déclaration de Paris (mars 2005)

Engagements renouvelés : renforcement des stratégies nationales de développement, alignement de l'aide, renforcement des obligations mutuelles des bailleurs et des pays récipiendaires, réforme et simplification des procédures des donateurs, définition de normes de performance et de reddition de comptes pour les pays récipiendaires dans le domaine des finances publiques.

ET

Suivi de la mise en œuvre de ces engagements (objectif cible 2010) : définition d'indicateurs, d'un calendrier et des objectifs cibles.

# Les indicateurs de progrès

## Alignement (7) :

- Systèmes nationaux fiables;
- % des aides comptabilisées dans le budget national ;
- % des aides qui utilisent les systèmes de passation des marchés, de gestion des finances publiques ;
- Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays.

# Les indicateurs de progrès (suite)

## Harmonisation (2) :

- % de l'aide fournie par le biais d'approches programmes;
- % de missions et de travaux analytiques qui sont effectués conjointement.

# Les indicateurs de progrès (suite)

## Gestion axée sur les résultats:

- Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances transparents permettant d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre des stratégies nationales et de programmes sectoriels;

## Responsabilité mutuelle

- Nombre de pays qui entreprennent des évaluations mutuelles (avec les bailleurs) sur l'efficacité de l'aide.

# Conclusions

- Importance des engagements sur une période de moyen terme et de la suppression d'une conditionnalité de court terme ;
- Rôle du PNUD :
  - Renforcement des capacités et de la gouvernance (approche projet inséré dans l'administration) ;
  - Appuis à la mise en place de politiques sectorielles (outils de planification, gestion de fonds communs).

**Je vous remercie**